



Metz, le 27 septembre 2021

A

Dépôt des documents par voie postale ou dépôt au guichet d'accueil : le SAUJ

- Ⓢ Entrée B – Rez-de-chaussée
- Ⓢ Ouvert de 8 h 30 à 17 h 30 (juillet-août : 8 h 30 – 11 h 45 et 13 h 30 -16 h 30)
  
- Merci de préciser le numéro de l'association : VOLUME et FOLIO

**PIECES A DEPOSER POUR DISSOLUTION D'UNE ASSOCIATION  
UNIQUEMENT EN ORIGINAL ET SIGNES EN BLEU**

*Produire au Greffe :*

**DEUX EXEMPLAIRES**, signés du **Président et du Secrétaire**, du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire comportant :

- Ⓢ date, lieu, heure de l'assemblée
- Ⓢ nombre de personnes présentes
- Ⓢ quorum
- Ⓢ nom du Président de séance
- Ⓢ **délibération contenant dissolution de l'association et désignation de la personne chargée des formalités de liquidation (préciser nom, prénom et adresse personnelle)**
  
- Ⓢ **Une enveloppe timbrée : au nom et adresse du Président**

*A la réception du certificat de dissolution du Tribunal l'Association doit faire une publication dans un journal de son choix*

Le Greffier  
Mme SIEFERT

**VEUILLEZ NOUS RETOURNER CE FORMULAIRE AVEC LE DOSSIER COMPLÉTÉ**